



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.AG.2009.06.26

Date 06/07/2009

Réunion du	26 juin 2009 à 16 h 00
Présidence	Frédéric THIRIEZ

Présents

Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

Clubs professionnels de Ligue 1

Auxerre (M. Marc ANDREOTTI, mandat), Le Mans (M. Henri LEGARDA), Lens (M. Gervais MARTEL), Lille (M. Laurent NICOLLIN, mandat), Lorient (M. Jean-Pierre LOUVEL, mandat), Lyon (M. Marino FACCIOLI, mandat), Monaco (M. Marc KELLER, mandat), Montpellier (M. Laurent NICOLLIN, mandat), Nancy (M. Jacques ROUSSELOT), Nice (M. Jacques ROUSSELOT, mandat), Saint-Etienne (M. Bernard CAIZZO), Sochaux (M. Alexandre LACOMBE).

Clubs professionnels de Ligue 2

Brest (M. Jean-François QUERE, mandat), Caen (M. Pascal URANO, mandat), Châteauroux (M. Gervais MARTEL, mandat), Clermont (M. Henri LEGARDA, mandat), Guingamp (M. Noël LE GRAET), Laval (M. Daniel DUFOUR, mandat), Le Havre (M. Jean-Pierre LOUVEL), Metz (M. Patrick RAZUREL, mandat), Nîmes (Philippe GOURSAT, mandat), Sedan (M. Pascal URANO), Tours (M. Frédéric SEBAG).

Assistent

MM. Jérôme BELAYGUE, Jean-Pierre CAILLOT, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Stéphane DOR, Jean-Pierre ESCALETES, Michel HIDALGO, Jean-Pierre HUGUES, Jean-Pierre HUREAU, Frédéric JAILLANT, Richard JEZISKI, Sylvain KASTENDEUCH, Jacques LAMBERT, Daniel MASONI, Joël MULLER, Philippe PIAT, Vincent PONSOT, Joseph PRISO, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Pierre ROCHCONGAR, Arnaud ROUGER, Benjamin VIARD, Jean-Guillaume WELGRIN.
Mmes Anne BONDU, Sarah PALLUEL, Malika YAHIA BEY.

Les 23 clubs représentant 58 voix étant présents ou représentés, le quorum est atteint.
La séance est ouverte à 16h00.

1. Adoption du précédent procès-verbal

L'assemblée générale,
adopte sans réserve le procès verbal de la réunion du 5 juin 2009

2. Election au Conseil d'Administration de la LFP

M. Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, rappelle de façon précise et détaillée les dispositions statutaires en vigueur et communique les informations utiles concernant le matériel de vote et les modalités pratiques selon lesquelles se déroulera le scrutin.

Le Conseil d'administration réuni ce jour, a validé la candidature de M. Pascal URANO au collège des représentants de Ligue 2, les postes de MM. CAILLOT et GOMEZ étant vacants en application de l'article 21bis des statuts de la LFP.

M. Frédéric SEBAG, Président du TOURS FC, fait part de son regret concernant la date de la présente Assemblée générale estimant celle-ci convoquée trop brièvement bien que les statuts aient été respectés.

Une Commission électorale est chargée de contrôler la régularité des opérations de ce jour : Jean-Pierre HUGUES est assisté de deux scrutateurs, Vincent PONSOT et Arnaud ROUGER. Elle constate l'existence de 58 droits de vote au 1^{er} tour de scrutin. L'élection s'effectuera donc à 30 voix, soit la majorité absolue.

Les représentants des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 sont appelés individuellement à voter.

Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, communique les résultats du vote :

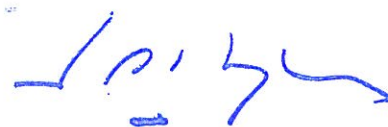
- Pascal URANO : 55 voix (blanc : 3 voix)

M. Pascal URANO est donc élu au Conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, en qualité de représentant des groupements sportifs participants à la Ligue 2.



Le Président,
Frédéric THIRIEZ

La séance est levée à 16 H 45



Le Directeur Général,
Jean-Pierre HUGUES